

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 330 - page 215

24 - Dordogne

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat-la-Canéda.

LA COLYNOISE.

Objet : dynamiser la vie associative du village de coly ; l'association a un caractère éducatif social culturel et sportive.Elle se propose en outre auprès des adhérents et des habitants de la commune de renforcer la solidarité morale des habitants l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide ; l'association s'engage à assurer la liberté d'opinion et à respecter les droits de la défense en particulier des membres qui feraient l'objet d'une mesure de radiation ou d'exclusion ; elle s'engage à garantir le fonctionnement démocratique ainsi que la transparence de sa gestion ; elle s'interdit toute discrimination en permettant l'égal accès des femmes et des hommes ainsi que l'accès des jeunes aux instances dirigeants de l'association ; l'association crée, anime et/ou gère des activités structures ou services pour son propre compte ou celui d'une collectivités territoriale ou d'une institution publique après convention. L'association se réserve le droit de s'allier avec d'autres associations pour l'organisation d'évènements.

Siège social : mairie, bourg, 24120 Coly.

Date de la déclaration : 18 décembre 2015.